

GCSMS RéHPsy

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale



LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

I. Le RéHPsy

A qui s'adresse-t-il ?
Que peut-il apporter ?
De quelles façons ?

II. Usagers et informations

Comment devient-on usager du RéHPsy ?

III. Les prestations

Evaluation/Préconisations et suivi du plan d'aide
Stage
Education thérapeutique

IV. Les membres du RéHPsy

La place des familles
Les représentants des usagers

I. Le RéHPsy

Le RéHPsy est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Créé en 2002, il fédère des structures sanitaires, médico-sociales et sociales ainsi que des Groupements d'Entraide Mutuels (GEM), une association de représentants de familles (UNAFAM 38) et des médecins psychiatres libéraux.

A qui s'adresse-t-il ?

Toute personne, adulte, rencontrant des difficultés, du fait d'une maladie mentale, dans son parcours de vie sur des questions telles que le logement, le travail, les relations sociales, les loisirs, les soins (etc.) peut interpeller le RéHPsy.

Que peut-il apporter ?

Les objectifs sont :

- ⇒ de faciliter les parcours de soin, d'insertion sociale, et/ou professionnelle des personnes en situation de handicap psychique.
- ⇒ de proposer des projets continus et coordonnés avec l'ensemble des intervenants (médecin, assistante sociale, conseillère d'insertion, structure d'accueil, services d'accompagnement, etc.)
- ⇒ d'identifier les besoins non couverts, les faire reconnaître auprès des pouvoirs publics, et promouvoir la reconnaissance du handicap psychique

De quelle façon ?

L'accompagnement proposé par le RéHPsy est le suivant :

- ⇒ Temps d'évaluation, avec vous, de vos besoins en concertation avec les personnes qui vous aident, vous soutiennent et vous

accompagnent déjà (médecin psychiatre, assistante sociale, psychologue, famille, etc.)

- ⇒ Construction ensemble d'un projet réaliste qui vous convienne (Plan Personnalisé de Santé ou PPS)
- ⇒ Accompagnement dans la réalisation de ce projet en coordonnant les actions des professionnels qui vous aident
- ⇒ Proposition d'autres prestations (par exemple un stage dans une structure ou des séances d'éducation thérapeutique) si nécessaire.

II. Usagers et Information

L'utilisateur du RéHPsy

- ⇒ reçoit ce livret d'accueil de présentation du RéHPsy.
- ⇒ est informé qu'il a accès aux données le concernant tout au long de son parcours sur demande déposée auprès de l'équipe de coordination.
- ⇒ peut interpeller à tout moment les professionnels du RéHPsy sur sa situation.

Comment devient-on usager du RéHPsy?

Lorsque vous bénéficiez d'une prestation du RéHPsy (voir liste des prestations page suivante), vous signez un formulaire de demande d'intervention : vous devenez alors usager du RéHPsy.

Vous n'êtes plus usager du RéHPsy quand :

- La ou les prestations dont vous bénéficiez sont terminées.
- Vous demandez l'arrêt de votre prise en charge

Dans les deux cas, vous recevez un courrier **de fin de prise en charge**

III. Les prestations

Evaluation / projet

Après que vous ayez été reçu(e) par le médecin psychiatre ou un Référent de Parcours du RéHPSy lors d'entretiens individuels, les personnes ressources de l'ESEHP (Equipe Spécialisée d'Évaluation du Handicap Psychique) vous proposeront une évaluation pluridisciplinaire pour vous aider à construire un projet de vie adapté à votre situation.

Suivi du Plan Personnalisé de Santé et des stages

Le Référent de Parcours du RéHPSy vous accompagnera dans la réalisation de votre projet individuel en complément des professionnels qui vous entourent.

Ce professionnel est chargé de vérifier la « bonne marche » de votre projet (passage de chaque étape, recherche et remontée des difficultés, médiation, mobilisation des professionnels pour vous aider à prévenir toute rupture dans votre parcours si besoin).

Stage

Pour avancer dans votre projet, il peut vous être proposé de faire un stage dans une structure adhérente au RéHPSy (travail, hébergement, loisirs, activités...).

Education thérapeutique

Au cours de séances collectives et/ou individuelles, vous échangerez avec des professionnels autour de votre maladie et des traitements que vous prenez. Votre entourage peut aussi, s'il le désire, participer à un cycle d'éducation thérapeutique réservé aux familles et proches.

IV. Les membres du RéHPsy

Les membres du RéHPsy

Les membres institutionnels du RéHPsy adhèrent :

- ⇒ en signant un document d'adhésion
- ⇒ en signant la charte (à votre disposition)
- ⇒ en acquittant une cotisation annuelle

Les professionnels de santé s'engagent dans le parcours de soin

- ⇒ en signant la charte.

Tous les membres du RéHPsy

- ⇒ respectent la confidentialité des informations concernant les usagers.

La place des familles

Les familles sont représentées au sein des instances du RéHPsy.

L'observatoire que constituent les accueils départementaux de l'UNAFAM 38 leur permet de déposer au RéHPsy le témoignage de leur vécu avec les usagers. Leurs propositions sont intégrées aux réflexions menées par le RéHPsy dans la construction des outils, des prestations et dans la mise en place des actions en direction des usagers.

Représentation des usagers au sein du RéHPsy

Une place est réservée à un représentant d'une association d'usagers au comité de pilotage du RéHPsy afin de permettre de développer des actions adaptées aux besoins exprimés.

Une équipe de professionnels à votre écoute et disponible pour tout complément d'informations :

M. Julien GOBBO

Coordinateur

Mme Patricia JUAREZ

Assistante médico-administrative de coordination territoriale

Mme Angélique PEREZ

Assistante médico-administrative de coordination

Dr Elisabeth GIRAUD BARO

Psychiatre coordinateur

Dr Patrick GLATIGNY

Psychiatre coordinateur

Mme Belinda BLAISE

Case manager / Référente de parcours

Mme Anne NGAKUI

Case manager / Référente de parcours

Mme Camille DASYLVA

Case manager / Référente de parcours

Mme Suzanne DUBOIS

Case manager / Référente de parcours

Mme Anaïs SARTEUR

Psychologue, neuropsychologue

Mme Elodie MAJOLET-JAUFFRET

Psychologue, neuropsychologue

Mme Emilie KOANG

Case manager / Référente de parcours

Mme Claire –Cécile PERIER

Chargée d'accompagnement en emploi

Pour nous joindre

Isère

La coordination générale est située :

GCSMS RéHPsy

Au CASM (Centre Ambulatoire de Santé Mentale)

8, Place du Conseil National de la Résistance - 38400 St Martin d'Hères

 : 04 56 58 84 30

 : contact@rehpsy.fr

Sur le « Nord Isère » à l'Isle D'Abeau :

 : 04 56 58 84 29

 : contact@rehpsy.fr

Drôme

La Coordination locale à Valence:

 : 04 26 50 55 76

 : contact26@rehpsy.fr

45, avenue Victor Hugo - 26000 Valence

Savoie

La Coordination locale à Bassens :

 : 04 56 58 84 29

 : contact73@rehpsy.fr

Haute Savoie

La Coordination locale à la Roche sur Foron:

 : 04 56 58 84 29

 : contact74@rehpsy.fr

Un site Internet est à votre disposition : www.rehpsy.fr